

MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 2023-0204

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A LA 3ème ADJOINTE

Le Maire de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE, Madame Martine LECOULEUX

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au Maire.

Considérant que Madame Anne-Sophie PILLET a été élue 3ème adjointe

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 3^{ème} adjointe

ARRETE

ARTICLE 1:

Il est donné délégation de fonction à Madame Anne-Sophie PILLET, 3^{ème} adjointe au Maire, pour s'occuper des affaires suivantes :

- Agriculture Alimentation
- Activités extra-scolaires Petite enfance Jeunesse
- Tourisme Culture

ARTICLE 2:

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Madame Anne-Sophie PILLET**Madame Anne-Sophie PILLET ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE 3:

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à

- la Sous-Préfecture de LIBOURNE
- au Trésorier Municipal

Le Maire

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,

Pellet Ame Solice

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de

la présente notification. Notifié le....2.12.12.23 signature de l'intéressé Fait à Saint-Christophe-de-Double, le 2 février 2023

La Maire,

Martine LECOULEUX

MAIRIE: 46 Le Bourg - F 33230 Saint-Christophe-de-Double

Téléphone: +33 (0)5 57 69 51 11

communedestchristophededouble@orange.fr

www.saintchristophededouble.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 12h30